

Image not found or type unknown



Recupération d'appartement

Par **spy***, le **18/01/2016 à 16:40**

bonjour, ma mère est décédée elle vivait dans un appartement qui m'appartient que puis-je faire de ce qu'il y a à l'intérieur (sans valeur)meubles effets personnels problèmes avec ma sœur. Merci

Par **groseille13**, le **10/02/2016 à 16:48**

Je pense qu'il serait judicieux d'adresser une LR AR à votre sœur en l'invitant (soit elle en personne ou une personne de son choix) à venir récupérer ce qu'elle veut dans l'appartement en précisant une date limite au-delà de laquelle vous pourrez alors disposer des meubles comme il vous semble; N'oubliez pas de garder des photos des meubles, bijoux et autres objets qui pourraient avoir un peu de valeur. Vous pouvez aussi faire un constat par huissier mais cela va entraîner quelques frais...